



Succession meubles forfait

Par **Bernadette6259**, le 09/01/2019 à 23:59

Bonjour

Mon père est décédé il avait une compagne non mariée

On me propose de faire un inventaire à ma charge pour les meubles ou un forfait de 5 %

Si je fais l inventaire elle sera gagnante et moi perdante

Si je fais les 5 %alors elle me devra la moitié

C est ça?

Qui prend la décision finale ?

Merci

Par **Visiteur**, le 11/01/2019 à 10:34

Bonjour,

si juste compagne, elle n'est pas censée hériter ?

Par **Bernadette6259**, le 11/01/2019 à 11:19

C est juste sa compagne

Il ont acheté la maison à 2 à part égale

Par **Bernadette6259**, le 11/01/2019 à 11:21

Merci

C est juste sa compagne

Il ont acheté la maison à 2 à part égale

Donc pour les meubles c est ça?

Par **Visiteur**, le 11/01/2019 à 11:40

Je dirais que c'est la maison qui a été achetée... pas les meubles ? Donc la dame récupère sa part de foncier mais rien sur le mobilier ? Sauf si elle peut produire des factures peut être ? Pas certain de mon raisonnement...

Par **Bernadette6259**, le 11/01/2019 à 11:54

Les meubles sont commun

Si je choisis le forfait cela veut qu'elle me doit la moitié du forfait ?
Ou cela veut dire que je dois récupérer la moitié des meubles ?

En tout cas merci pour votre rapidité